

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 02 avril 2019

<u>Présents :</u>	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Denis BERGEROT
	M.	Sébastien DOSE
	MME	Jeannine DOUGOUD
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M.	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Denis MACHADO
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	M.	Sébastien POINT
	MME	Martine SCHREIBER
	M.	Laurent TROGRIC
	M.	Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME	Martine DROUOT
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Antony KUHN

N°02 – DA du 02/04/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Convention de mise à disposition de Madame Sandrine BEGA
auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement du Bassin de
Pompey**

Conformément aux dispositions de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et celles de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il est proposé la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA, rédacteur territorial à la Communauté de communes, afin d'assurer les missions suivantes : gestion administrative et opérations comptables et de trésorerie.

Cette mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail prendra effet le 1^{er} avril 2019 pour une durée d'un an et selon les modalités du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA auprès de la SPL du Bassin de Pompey du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

AUTORISE le Président à signer la convention et les arrêtés de mise à disposition nécessaires.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC